

**DECRET N° 2012-296 DU 28 AOUT 2012**

portant transmission à l'Assemblée Nationale du projet de loi de règlement définitif du budget de l'Etat, gestion 2009.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi organique n° 86-021 du 26 septembre 1986 relative aux lois de Finances ;
- Vu** la loi n° 2008-09 du 02 janvier 2009 portant loi de Finances pour la gestion 2009 ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2012-069 du 10 avril 2012, portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 99-458 du 22 septembre 1999 portant approbation de la nomenclature budgétaire de l'Etat adoptée aux normes de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) ;
- Vu** le décret n° 2001-039 du 15 février 2001 portant Règlement Général sur la Comptabilité Publique ;
- Vu** le décret n° 2008-111 du 12 mars 2008 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu** la directive n° 06/2009/CM/UEMOA du 26 juin 2009 portant lois de Finances au sein de l'UEMOA ;
- Vu** l'arrêté n° 1188/MF/DC/SGM/DA du 14 décembre 1998 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique ;
- Vu** le rapport définitif sur l'exécution de la loi de Finances, gestion 2008 et la Déclaration Générale de Conformité de l'année 2008, transmis au Ministre de l'Economie et des Finances par le Président de la Cour Suprême (cf. lettre n° 176/CS/CC du 18 juin 2012) ;
- Sur** proposition du Ministre de l'Economie et des Finances ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 27 juillet 2012.



Sur proposition du Ministre de l'Economie et des Finances ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 27 juillet 2012.

**DECRETE :**

Le projet de loi portant règlement définitif du budget de l'Etat, gestion 2009, sera présenté à l'Assemblée Nationale par le Ministre de l'Economie et des Finances qui est chargé d'en exposer les motifs et d' »en soutenir la discussion..

**EXPOSE DES MOTIFS**

- Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
- Mesdames et Messieurs les Députés,

Le présent dossier qui est relatif au Projet de Loi de Règlement définitif du Budget de l'Etat, gestion 2009, décrit les conditions dans lesquelles ce Budget a été exécuté et les différents résultats obtenus. Son adoption permettra :

- la constatation du résultat de l'année ;
- 1. l'autorisation du transfert du résultat de l'année au compte permanent des Découverts du Trésor ;
- l'approbation des différences entre les réalisations et les prévisions budgétaires ;
- l'approbation des dépassements de crédits.

**A – SITUATION ECONOMIQUE**

Le Budget Général de l'Etat, gestion 2009, élaboré sur la base d'un objectif de croissance économique, est fondé sur cinq (05) piliers stratégiques de développement que sont :

- la poursuite des réformes structurelles engagées depuis 2006 ;
- l'accroissement de la production agricole et l'amélioration de son taux de transformation ;
- le renforcement de la capacité énergétique du Bénin ;
- l'amélioration de l'environnement économique des affaires ;
- l'amélioration des investissements tant publics que privés et de la consommation des ménages, du fait des effets attendus des réformes structurelles engagées et de la politique des grands travaux entamée depuis 2006.



Ainsi, tout en instaurant une politique budgétaire rigoureuse, le gouvernement entend renforcer la construction d'une économie véritablement prospère à travers la promotion et l'accompagnement des efforts du secteur privé.

Le Budget Général de l'Etat, gestion 2009 est donc fondé sur la mise en œuvre efficace et efficiente des réformes structurelles, en dehors des acquis des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et de la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRIP).

Les actions prioritaires inscrites au Budget Général de l'Etat, gestion 2009, sont donc axées sur l'accélération et la dynamisation du secteur privé, principal moteur de création de richesses, et visent :

- l'amélioration des performances des Administrations Financières ;
- la restructuration du secteur agricole par :
  - ✓ la création d'une société à économie mixte, avec une gestion de type privé, pour l'outil industriel de la SONAPRA ;
  - ✓ l'institution d'une Autorité de Régulation de la Filière Coton, laquelle veillera au fonctionnement efficace de la filière et à l'observation, par tous les acteurs, des règles de gouvernance établies ;
  - ✓ la définition d'un accord-cadre de partenariat public-privé national et international ;
- la restructuration et l'ouverture du capital de Bénin Télécom SA au secteur privé ;
- la poursuite des actions en cours dans le secteur de l'énergie à travers :
  - ✓ les actions de redressement de la Société Béninoise d'Energie Electrique (SBEE) par la révision de la Convention Collective et la mise en place d'un nouveau Conseil d'Administration ;
  - ✓ la définition de la mission et des attributions de la Société Publique de Patrimoine (SPP) et de la nouvelle SBEE par le Ministère du Plan, du Développement et de l'Evaluation de l'Action Publique (MPDEAP) et le Ministère de l'Energie et de l'Eau (MEE) ;
  - ✓ la mise en place de l'Autorité de Régulation de l'Electricité et de la redéfinition des attributions de la Communauté Electrique du Bénin (CEB), de concert avec la SBEE et les producteurs indépendants ;
- la mise en concession du Port Autonome de Cotonou ;
- la dynamisation des secteurs de l'industrie et du commerce, par la cession de la Société des Ciments d'Onigbolo aux opérateurs privés ;
- la restructuration des entreprises se trouvant encore dans le patrimoine de l'Etat.

Sept (07) principaux programmes spéciaux sont à développer pour soutenir les objectifs précités. Il s'agit :

- du renforcement des capacités des organes de contrôle et de la lutte contre la fraude fiscale ;

*BY*

*OK*



- du renforcement des mesures de bonne gouvernance et d'assainissement des finances publiques ;
- de la poursuite des réformes structurelles engagées ;
- de l'amélioration de l'environnement économique des affaires ;
- de la facilitation de l'intermédiation financière en faveur du secteur privé ;
- de la mise à disposition du secteur privé, d'une main d'œuvre qualifiée via le renforcement du capital humain ;
- et de la création des conditions indispensables à l'émergence du secteur privé.

A la lumière des considérations qui précèdent, le présent Exposé Général des Motifs du Projet de Loi de Règlement définitif du Budget de l'Etat, gestion 2009, retrace le cadre macroéconomique dans lequel a été exécutée la Loi de Finances pour la gestion 2009.

Il est articulé autour de quatre (04) axes principaux à savoir :

- l'environnement international ;
- l'environnement sous-régional ;
- la situation économique nationale ;
- l'action budgétaire et fiscale pour l'année 2009.

## **1- Environnement international**

L'année 2009 a été marquée par une grande récession économique, la plus profonde et la plus longue depuis la fin de la seconde guerre mondiale, du fait de la conjonction des crises immobilières, de la chute des exportations et de la hausse des prix d'actifs.

Durant la première moitié de l'année 2009, la conjoncture économique internationale s'est illustrée par un premier trimestre morose, au cours duquel l'économie s'est contractée presque aussi vite qu'au quatrième trimestre de l'année 2008 qui a été marquée par l'entrée en récession des pays avancés. A partir du deuxième trimestre 2009, les indicateurs conjoncturels vus du côté de l'offre, témoignent d'un rebond de l'activité économique dans les pays émergents, ramenant ainsi la croissance économique mondiale à -1,1% à la fin de l'année 2009.

Au cours de la seconde moitié de l'année 2009, la reprise de l'économie mondiale qui se dessine de plus en plus, demeure fragile malgré les améliorations constatées dans certains secteurs.

Toutefois, certains indicateurs conjoncturels signalent que cette croissance se poursuivra en 2010. Mais il est très probable que ce soit sur un rythme moins rapide, malgré les soutiens macroéconomiques et financiers sans précédent initiés par les gouvernements des pays les plus industrialisés.




### a) Aux Etats-Unis d'Amérique

Après un début d'année 2009 difficile, la dégradation de la conjoncture économique s'est atténuée. En effet, la production industrielle a augmenté en décembre de 0,6% en variation mensuelle et la confiance des ménages ainsi que des entreprises s'est progressivement restaurée.

Cependant, la croissance économique s'est établie à -2,7% et l'inflation, à 0,3% à fin 2009.

### b) Dans la zone euro

Le premier semestre 2009 n'a pas été reluisant pour la zone euro, au point où l'activité économique a mis plus de temps à se redresser. En effet, la forte dépendance de l'économie de la zone euro à l'égard du secteur bancaire qui traverse une situation difficile, freine la consommation et les investissements.

Toutefois, le rebond de l'activité économique enregistré au cours du troisième trimestre 2009, s'est poursuivi au quatrième trimestre 2009. A fin 2009, la croissance économique dans la zone euro s'est établie à -4,2% et l'inflation, s'inscrivant à la baisse, s'est établie à 2,2%.

### c) Au Japon

Pour l'année 2009, l'économie japonaise a connu un premier semestre particulièrement médiocre.

Toutefois, après avoir subi de plein fouet les conséquences de la crise économique, financière et boursière sur ses exportations et sur l'investissement, les indicateurs conjoncturels se sont améliorés au second semestre 2009, indiquant ainsi une reprise dynamique de l'activité économique, surtout dans le secteur manufacturier.

A fin 2009, le taux de croissance est de -5,4% pour un taux d'inflation de -1,1%.

### d) Au Royaume Uni

Au premier semestre 2009, l'activité économique a été morose. En effet, la croissance britannique s'est contractée au premier trimestre 2009 de la même ampleur qu'au quatrième trimestre 2008, avant de chuter davantage au deuxième trimestre 2009.

Toutefois au second trimestre 2009, la conjoncture économique a été moins défavorable, même si la croissance a maintenu son signe négatif pour se fixer à -4,4%.



En ce qui concerne l'inflation, les tensions déflationnistes découlant du ralentissement de la croissance économique se sont atténuées pour faire stabiliser le taux d'inflation à 1,8% à fin 2009.

#### **e) Dans les pays émergents d'Asie**

Au premier semestre 2009, l'activité économique a perdu sa vigueur, en liaison avec l'affaiblissement de la demande mondiale due au rapatriement massif des investissements étrangers et à la baisse des exportations.

Même si sur l'ensemble de l'année 2009, l'activité économique a ralenti, la croissance des pays émergents d'Asie a cependant retrouvé son élan au second semestre pour atteindre 6,2% à fin 2009. Ce taux se justifie par les importantes mesures de relance économique déployées par la Chine et l'Inde.

Par ailleurs, les tensions inflationnistes ont perdu en intensité, sous l'effet du recul des prix des matières premières et de la contraction de l'activité économique.

#### **f) Dans les pays de l'Amérique Latine**

L'Amérique Latine a été aussi exposée aux pressions pesant sur l'environnement mondial, notamment à travers son commerce. En effet, les retombées néfastes de la crise économique, financière et boursière ont tôt fait d'atteindre l'activité économique dans les pays de l'Amérique Latine au premier semestre 2009.

Sur cette lancée, les performances économiques au second semestre n'ont pas été reluisantes, à telle enseigne qu'à fin 2009, le taux de croissance pour cette zone a chuté à -2,5%, pendant que le taux d'inflation a grimpé pour se situer entre 6,5% et 7%.

### **2- Environnement sous-régional**

Il sera présenté à travers le contexte économique qui a prévalu dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et au Nigeria.

#### **a) Dans l'UEMOA**

L'économie ouest-africaine n'a pas échappé aux conséquences de la crise économique, financière et boursière. En effet, l'activité économique a été morose au premier semestre 2009 dans la quasi-totalité des pays de la zone, du fait de la contraction de la demande extérieure, l'effondrement du cours des matières premières et la raréfaction des flux financiers.

Au second semestre 2009, cette tendance baissière de l'activité économique s'est poursuivie dans tous les pays de l'UEMOA pour en définitive aboutir à un taux de croissance de 3,5% et un taux d'inflation de 3,9%.

#### **b) Au Nigeria**

L'économie nigériane n'a pas été épargnée par les effets pervers de la crise économique. En effet, le ralentissement de la croissance économique s'est accentué, du fait de la baisse de la production et du cours du pétrole.

Par ailleurs, le resserrement du crédit a obligé le secteur privé à reporter un certain nombre de ses décisions d'investissement.

Sur cette base, le taux de croissance a été de 2,9% et le taux d'inflation, de 12% en 2009.

### **3- Situation économique nationale**

La reprise économique enregistrée en 2006 s'est poursuivie jusqu'en 2008 avec un taux de croissance de 5%, lié principalement à de bonnes productions agricoles, à la poursuite de la politique des grands travaux et des réformes structurelles, sans oublier la bonne tenue de la demande nigériane.

Cependant, l'activité économique a été caractérisée en 2009 par un ralentissement (2,7%) dû à certains facteurs défavorables dont les plus importants sont :

- la crise économique et financière internationale avec pour corollaire, la contraction du commerce extérieur, en particulier le commerce de réexportation ;
- les mesures prises par le Nigeria pour faire face aux crises alimentaire et financière (suspension des taxes sur l'importation du riz par exemple), avec comme conséquences, la dépréciation du naira, le fléchissement du commerce et la baisse des recettes douanières ;
- la dégradation des finances publiques à travers les tensions de trésorerie, l'accumulation des arriérés et l'endettement sur le marché intérieur, avec pour répercussions, la perte de confiance des opérateurs économiques et la réticence des banques primaires à honorer leurs demandes de financement ;
- la baisse de la production cotonnière pour la deuxième campagne consécutive.

Toutefois, cette morosité a été légèrement atténuée par une bonne tenue du commerce intérieur et le dynamisme du secteur des télécommunications.



Par ailleurs, le taux d'inflation en 2009 est ressorti à 7,3%, dépassant largement la norme communautaire de 3%.

#### **4- Actions budgétaire et fiscale pour l'année 2009**

Les actions budgétaire et fiscale au titre de l'année 2009 visent essentiellement la dynamisation du secteur privé, principal moteur de création de richesses.

##### **a) Recettes**

En la matière, des mesures incitatives à l'éclosion du secteur privé ont été prises. Il s'agit entre autres, de :

- la prise en compte des conclusions de la commission de réflexion sur la fiscalité de développement ;
- la réduction du taux d'imposition du Bénéfice Industriel et Commercial (BIC) sur les sociétés et personnes morales, ainsi que la suppression de l'Impôt sur les Revenus des Créances (IRC) ;
- la réduction de la durée de création d'entreprises, de vingt cinq (25) jours à deux (02) jours à travers la transformation du Centre de Formalités des Entreprises (CFE) en un véritable guichet unique ;
- la révision du Code des Investissements, pour l'adapter aux réalités sectorielles et à l'évolution mondiale.

Par ailleurs, en vue de faire face à la tendance baissière des recettes budgétaires, l'Etat a notamment poursuivi la réforme des procédures de l'élargissement des assiettes et du recouvrement des impôts, ainsi que les réformes visant l'amélioration des recettes douanières et la lutte contre la fraude.

##### **b) Dépenses**

En ce qui concerne les dépenses, les actions saillantes ci-après ont été mises en œuvre :

- la poursuite de l'opérationnalisation des logiciels de gestion publique tels que SIGFiP, SICOPE, SIPIBE, etc. ;
- la poursuite de la réforme du système de passation des marchés publics ;
- l'accentuation du contrôle de la régularité des engagements des dépenses publiques.

Toutefois, le niveau des dépenses publiques s'est considérablement accru en 2009, en raison des politiques déployées pour amoindrir les chocs issus de la crise économique internationale.



## **Conclusion**

Au total, la situation macroéconomique en 2009 a été caractérisée par une récession induite par la crise économique, financière et boursière internationale. Néanmoins, cette morosité s'est atténuée au second semestre 2009, du fait des politiques de relance déployées par les Etats, augurant ainsi de bonnes perspectives pour l'année 2010.

Quant aux finances publiques nationales, elles ont été caractérisées en 2009 par une tendance baissière des recettes, et des dépenses fortement en ascendance, du fait des mesures mises en œuvre par l'Etat pour annihiler les effets pervers de la crise économique internationale.

## **B – SITUATION DES COMPTES DE L'ETAT DE 1960 A 1999**

Depuis la création du Trésor Public du DAHOMEY par la Loi n° 61-35 du 14 août 1961, les conditions historiques, matérielles et pratiques n'ont pu être réunies pour asseoir une organisation comptable adéquate devant conduire à une production régulière des documents comptables et des comptes de fin de gestion.

Cette insuffisance tient à deux causes fondamentales :

- la première est l'indisponibilité d'une balance de sortie consécutive à la séparation des Trésors Publics Béninois et Français en 1961 (défaut de documents matérialisant une passation de service formelle) ;
- la seconde est l'impossibilité de produire, dans ces conditions, les Comptes Généraux de l'Administration des Finances intégrant une balance d'entrée.

A cet effet, un groupe de travail a été mis sur pied au sein de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique pour procéder à la clarification des soldes anormaux de la Balance Générale des Comptes constatés dans la période de 1991 à 1999.

Au terme des travaux de ce groupe, il a été élaboré une Balance de sortie au 31 décembre 1999.

Par conséquent, le Projet de Loi de Règlement définitif du Budget de l'Etat, gestion 2009, dispose d'une Balance d'entrée significative qui renforce la fiabilité des résultats à transporter au compte permanent des Découverts du Trésor.

## **C – SITUATION BUDGETAIRE : PREVISIONS ET RESULTATS DE L'ANNEE 2009**

Cette analyse porte sur :



- les prévisions de la Loi de Finances, gestion 2009 ;
- l'exécution de la Loi de Finances, gestion 2009 ;
- le résultat de type patrimonial ;
- le solde à transporter au compte permanent des Découverts du Trésor.

## **1 – Prévisions de la Loi de Finances, gestion 2009**

La Loi n° 2008-09 du 02 janvier 2009 portant Loi de Finances pour la gestion 2009 est équilibrée en ressources et en charges prévisionnelles à la somme de 1.238.645 millions de francs CFA.

En réalité, il se dégage des différentes opérations prévues par la Loi de Finances, gestion 2009, un solde prévisionnel qui doit être entièrement couvert par l'utilisation de ressources intérieures exceptionnelles (ressources exceptionnelles de trésorerie pour 75.802 millions de francs CFA et cessions d'actifs pour 16.425 millions de francs CFA) pour un montant de **92.227 millions de francs CFA** et de ressources extérieures à mobiliser, à concurrence de **324.170 millions de francs CFA**, se décomposant comme suit :

- Dons Projets : ..... **116.317 millions de francs CFA ;**
- Prêts Projets : ..... **102.592 millions de francs CFA ;**
- Allègement de la dette : ..... **22.900 millions de francs CFA ;**
- Aides budgétaires : ..... **82.361 millions de francs CFA.**

Les prévisions totales des recettes de la Loi de Finances, gestion 2009 s'élèvent à **822.248 millions de francs CFA** contre 731.380 millions de francs CFA pour la Loi de Finances Rectificative, gestion 2008. Il en ressort que les prévisions totales des recettes intérieures de la gestion 2009 ont connu une augmentation de 90.868 millions de francs CFA par rapport à la gestion 2008.

Les dépenses totales de la Loi de Finances, gestion 2009 sont prévues pour un montant de **1.238.645 millions de francs CFA** contre 1.164.712 millions de francs CFA pour la gestion 2008, soit une augmentation de 73.933 millions de francs CFA.

En définitive, comparée à la Loi de Finances Rectificative de la gestion 2008, la Loi de Finances Rectificative de la gestion 2009 est caractérisée par :

- une évolution de 12,42% des recettes ;
- une évolution de 6,35% des dépenses ;
- un déficit budgétaire prévisionnel de 416.397 millions de francs CFA contre 433.332 millions de francs CFA pour la Loi de Finances Rectificative, Gestion 2008.





## **2 – Exécution de la Loi de Finances, gestion 2009**

L'exécution de la Loi de Finances, gestion 2009 en recettes et en dépenses, arrêtée au 31 décembre 2009, se rapporte aux rubriques suivantes :

- Recettes des Régies ;
- Dépenses ordinaires ;
- Dépenses en capital ;
- Budget du Fonds National des Retraites du Bénin ;
- Budget de la Caisse Autonome d'Amortissement ;
- Budget du Fonds Routier ;
- Variation nette des arriérés ;
- Compte d'affectation spéciale ;
- Comptes de prêts ;
- Comptes d'avances.

### **2.1.- Ressources**

L'application des mesures prises dans la Loi de Finances, gestion 2009, a permis d'avoir un taux d'exécution de 64,84%. Elles ont atteint un niveau de 803.083 millions de francs CFA sur une prévision de 1.238.645 millions de francs CFA et se répartissent comme suit :

	(En Francs CFA)
- Budget des Institutions et Ministères : .....	<b>757.663.469.835</b>
- Budget annexe (FNRB) : .....	<b>16.512.131.611</b>
- Budget de la CAA : .....	<b>1.157.721.472</b>
- Budget du Fonds Routier : .....	<b>4.298.118.063</b>
- Compte d'affectation spéciale : .....	<b>23.451.733.375</b>
- Opérations à caractère temporaire : .....	<b>0</b>
<b>Total : .....</b>	<b>803.083.174.356</b>

### **2.2.- Charges**

Les charges permanentes prévues pour 1.750.223 millions de francs CFA au Budget de l'Etat ont été exécutées à hauteur de **863.850 millions de francs CFA**, soit un taux d'exécution de 49,36%. Elles se décomposent comme ci-après :

*BY*

*CA*

(En Francs CFA)

- Budget des Institutions et Ministères : . . . . .	766.526.199.062
(dont Variation nette des arriérés : 26.123.869.656)	
- Fonds National des Retraites du Bénin : . . . . .	34.151.362.790
- Caisse Autonome d'Amortissement : . . . . .	1.452.484.221
- Fonds Routier : . . . . .	8.753.746.801
- Compte d'affectation spéciale : . . . . .	29.031.060.557
- Opérations à caractère temporaire : . . . . .	23.935.561.215
<b>Total : . . . . .</b>	<b>863.850.414.646</b>

Il ressort de ce qui précède que le Budget de l'Etat, gestion 2009 a été exécuté en recettes à 803.083.174.356 francs CFA et en dépenses à 863.850.414.646 francs CFA, soit un solde déficitaire de **60.767.240.290 francs CFA**.

### **3 – Résultat de type patrimonial**

Le résultat de type patrimonial de l'année 2009 représente la différence entre les produits et les charges. Il constitue également la somme algébrique des résultats du Budget Général de l'Etat et des Comptes spéciaux du Trésor de la gestion 2009. Il présente un solde débiteur de **44.428 millions de francs CFA** (compte 117 « Résultat de l'année ») se décomposant comme suit :

- Produits . . . . . : 605 936 070 172 francs CFA
- Charges . . . . . : 650 364 352 232 francs CFA
- **Solde débiteur . . . . . : 44 428 282 060 francs CFA**

### **4 – Résultat à transporter au compte des Découverts du Trésor**

Le résultat d'exécution du Budget de l'Etat, gestion 2009, à transporter au compte permanent des Découverts du Trésor s'élève à **-26.502 millions de francs CFA** et se décompose comme ci-après (en millions de francs CFA) :

- solde des opérations du Budget des Ministères et Institutions de l'Etat : . . . **-8.863**
- solde des opérations du Fonds National des Retraites du Bénin : . . . . . **-17.639**

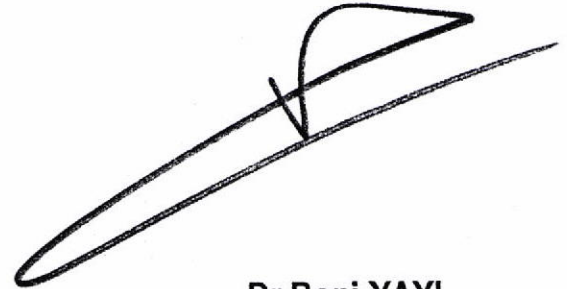
Il convient de préciser que le Découvert du Trésor est le solde d'exécution du Budget Général de l'Etat corrigé le cas échéant par les soldes des comptes spéciaux du Trésor clôturés. Il peut être déficitaire ou excédentaire selon le cas.



Aussi, avons-nous l'honneur, **Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, Mesdames et Messieurs les Honorables Députés**, de soumettre à l'appréciation de votre auguste Assemblée, pour examen et adoption, le projet de loi portant règlement définitif du budget de l'Etat, gestion 2009.

Fait à Cotonou, le 28 août 2012

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



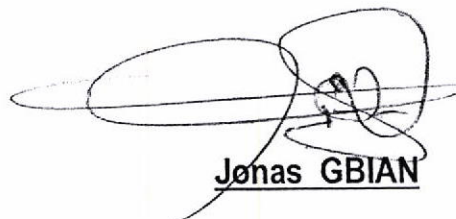
Dr Boni YAYI

Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action  
Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques,  
du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie  
et des Finances,



Jonas GBIAN

Ampliations : PR 6 – AN 150 – CC 2 – CS 2 – CES 2 – HAAC 2 – HCJ 2 – PM/CCAGEPPPDS 4 MEF 4 – AUTRES MINISTERES 25 – JO 1.

